

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2016/075 Paraphe: FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DB2016/033</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 15

Votants : 16

POUR : 16 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix neuf septembre mille seize, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 12/09/2016

Mme Agnès MERCIER est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote : Mesdames Patricia LESUEUR, Agnès MERCIER et M. Tony BESANCON, M. Jean-Pierre CORNEILLE, M. Frédéric COURVOISIER-CLEMENT, M. Claude DEBOURCES, M. Philippe ETIENNE, M. Olivier GODART, M. André MALVAUX, M. Frédéric MATHIAS, M. Michel MEIS, M. Ludovic PHILIPPE, M. Jean Yves PIC, M. Francis SIGNORET, M. Benoit SINGLIT.

Représenté : M. Jacques BOUILLON donne pouvoir à M. Francis SIGNORET.

**OBJET : EXAMEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION DEPOSEE PAR L'ASSOCIATION
POUR LE DROIT A L'INITIATIVE ECONOMIQUE**

Vu les statuts de la 2C2A, notamment son article 3.10 – Actions de développement des loisirs et de soutien à des activités associatives ayant un rayonnement sur le secteur de la Communauté de Communes ;

Vu la délibération n° DC2015/45 du Conseil Communautaire du 31 mars 2015 adoptant le dispositif de soutien aux associations et confiant délégation des attributions des subventions au Bureau Communautaire ;

Vu l'avis remis par la commission Sport, vie associative, culture lors de la séance du 01/06/2016 par lequel elle a estimé cette demande en dehors de son champ d'actions, renvoyant le dossier à la commission Développement économique ;

Vu l'avis défavorable remis par la commission Développement économique en date du 31/08/2016 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DECIDE ne pas donner suite favorable à la demande de subvention déposée par l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique compte tenu que le microcrédit est une action exercée par d'autres structures du territoire.

Le Président,

Francis SIGNORET

